

tenue sous la présidence de Monsieur FEDI, assisté(e)
de Madame CASELLES et Madame CHARBIT, Conseillères
En présence de Madame NOIRE, Rapporteure publique
Madame IBRAM, Greffière

14 heures 45

01) DOSSIER N° 2310405 RAPPORTEURE: Madame Catherine CHARBIT

Titre de l'affaire Ordonner le versement de la somme correspondante au RSA pour la période du 1er juin 2016 au 31 décembre 2017.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame K	Maître GUENDOUZ Célia (Cour)
Défendeur	DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE	

02) DOSSIER N° 2309837 RAPPORTEURE: Madame Catherine CHARBIT

Titre de l'affaire Condamner la CAF13 à verser la somme de 150 000 euros en réparation des préjudices subis pour chaque époux.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame B Monsieur B	Maître WAHED Marc Maître WAHED Marc
Défendeur	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES BOUCHES DU RHONE	

03) DOSSIER N° 2504204 RAPPORTEURE: Madame Catherine CHARBIT

Titre de l'affaire Phase juridictionnelle exécution jugement 2305179.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur R	Maître MOUTOUSSAMY Kris (Cour)
Défendeur	DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE	

14 heures 45

04)	DOSSIER N° 2307790	RAPPORTEUR: Monsieur Gilles FEDI
Titre de l'affaire	Annuler la décision de la CAF du 27 janvier 2022 rejetant la demande de réversion des allocations de logement du mois d'août 2020 au mois de novembre 2022, soit la somme de 14 864 €.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	LA SOROCO	Maître MIMOUNI Jacques
Défendeur	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES BOUCHES DU RHONE	
05)	DOSSIER N° 2304826	RAPPORTEUR: Monsieur Gilles FEDI
Titre de l'affaire	Condamner solidairement (ou à défaut in solidum) le département des Bouches-du-Rhône et son assureur la SMACL, ou à défaut l'un ou l'autre, à verser au Fonds de Garantie des victimes des actes de Terrorisme et d'autres Infractions somme de 33 000 €, avec intérêts de droit à compter du 31 janvier 2023 et capitalisation des intérêts.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	FONDS DE GARANTIE	SELAFA CABINET CASSEL (Cour)
Défendeur	DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE DES COLLECTIVITES LOCALES	SELARL ABEILLE & ASSOCIÉS SELARL ABEILLE & ASSOCIÉS
06)	DOSSIER N° 2304510	RAPPORTEUR: Monsieur Gilles FEDI
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 10 janvier 2023 prise par le conseil départemental des Bouches-du-Rhône portant refus à l'habilitation à l'aide sociale.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	LA SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AUXILIADOM	Maître HUET Mélanie (Cour)
Défendeur	DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE	SCP VINSONNEAU-PALIES NOY GAUER AVOCATS

Arrêté le 02/06/2025

Le président du tribunal